

● (1650)

L'autre solution qui vous reste, c'est de décider qu'elle n'est pas expressément prévue par la motion de vendredi, mais plutôt par la motion du 29 juin en ces termes: tout vote par appel nominal requis pendant l'étude, à l'étape de la troisième lecture. A mon avis, le député de Nipissing (M. Blais) et moi-même pourrions avoir des difficultés à appliquer l'ordre de vendredi pour faire ce dont nous pensions avoir convenu. J'étais certainement d'accord là-dessus.

M. Lawrence: Vous vous êtes fourvoyé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si nous ne pouvons pas arriver à nos fins ainsi, du moins, en ce qui concerne l'ordre du 29 juin, nous ne pouvons certainement pas voter aujourd'hui, tant que les leaders de la Chambre ne se seront pas réunis pour recommander une heure pour ce vote.

Je comprends la suggestion du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui propose que nous poursuivions ce débat, mais je ne vois pas comment nous pouvons poursuivre la troisième lecture avant de savoir si le vote est renvoyé à trois mois. Nous devons avoir ce vote. Ce n'est pas comme à l'étape du rapport où l'on peut remettre les votes à plus tard. A mon avis, nous ne pouvons pas poursuivre le débat de troisième lecture avant d'avoir pris de décision sur cet amendement en vue d'un renvoi à trois mois, mais j'insiste sur le fait, monsieur, que vous n'avez que deux solutions: ou bien vous décidez que la situation est prévue par les termes de la motion de vendredi et qu'on peut donc voter mercredi à 2 heures ou, si tel n'est pas le cas, qu'elle est prévue par la motion du 29 juin, mais le vote ne peut avoir lieu maintenant. Il pourra avoir lieu seulement quand les leaders de la Chambre se seront entendus pour recommander une heure.

Bien que ma position à l'égard de toute cette question soit connue, les avis ont été également partagés lors des entretiens que nous avons eus et lors des rencontres entre leaders de la Chambre. Nous avons tous admis, depuis la présentation de cette mesure, qu'un vote surprise ne réglerait d'aucune façon cette importante question. Nous avons convenu que si le débat se terminait vendredi, nous serions prêts à lever la séance. Nous avons convenu que si le débat se terminait aujourd'hui nous serions prêts à déclarer qu'il est 10 heures et à ne pas siéger demain.

Il est regrettable, à mon avis, que ce malentendu se soit produit, mais si la présidence doit en venir à rendre une décision, je pense—et j'insiste fortement sur ce point—que Votre Honneur devra faire de deux choses l'une: ou bien nous nous en tenons à la motion de vendredi et nous pourrions donc voter mercredi...

Une voix: Une troisième solution serait de faire sonner le timbre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle serait la troisième solution?

Une voix: Faire sonner le timbre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exactement la seule chose que Votre Honneur ne peut pas faire. Il y a deux ordres; l'un ou l'autre doit s'appliquer. Il est absolument impossible que Votre Honneur appelle maintenant les députés. Ou bien c'est l'ordre adopté vendredi qui s'applique, et le vote aura donc lieu mercredi, ou bien c'est celui du 29 juin qui s'applique, auquel cas les leaders de la Chambre devront se réunir et recommander la date à laquelle le vote doit avoir lieu.

Des voix: Bravo!

Peine capitale

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général (M. Allmand) disait tantôt qu'il y avait entente à l'effet qu'un vote-surprise ou un vote par astuce ne soit pas tenu. Alors, pour ne pas me faire accuser ou faire accuser mes collègues de promouvoir un vote-surprise ou un vote par astuce, je dirai que ce n'est pas nous qui avons présenté la motion présentement à l'étude afin de reporter la troisième lecture à trois mois. Alors, il n'y a pas de mauvaise foi de notre part.

Au sujet des amendements qui ont été étudiés récemment, ce n'était pas du tout à la même étape. Nous étions alors en comité et nous avons, à ce moment-là, présenté des amendements dont on a disposé il y a quelques jours seulement. Ce matin, il s'agit d'un amendement en bonne et due forme, pour que la troisième lecture n'ait pas lieu ou soit reportée à trois mois. Monsieur l'Orateur, vous avez demandé à ceux qui étaient favorables à cette motion de dire «oui», à ceux qui y étaient défavorables de dire «non». Or, on a dit «oui», les autres ont dit «non». Votre Honneur a décidé que c'étaient les «non» qui l'emportaient. Vous avez dit: Convoquez les députés.

Alors, les ententes qui ont été conclues auparavant entre les leaders de la Chambre ne concernent pas du tout l'amendement qui est à l'étude présentement. On parlait des amendements qui en étaient à l'étape précédente, afin d'en discuter ou de s'entendre pour qu'un vote n'ait pas lieu avant mercredi, à 2 h 15, comme pour ce qui a trait au vote en troisième lecture. Mais actuellement, l'amendement ne vise qu'à une chose, retarder de trois mois le vote qui devait avoir lieu mercredi. C'est pour cela que nous ne modifions pas notre attitude présente. Vous avez demandé de convoquer les députés, et à mon avis, on doit procéder au vote de cet amendement-là immédiatement.

[Traduction]

M. Railton: Monsieur l'Orateur, vous avez entendu nombre d'avis autorisés, d'autres moins autorisés et d'autres teintés de parti pris. Quant à moi, je dirai simplement qu'en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort, nous savons depuis longtemps que tous les députés de la Chambre devront voter librement et lorsque nous avons quitté la Chambre vendredi dernier, la date du vote a été fixée à mercredi prochain. Ce jour-là, tout le monde sera ici et aura l'occasion d'inscrire son vote. A mon avis, c'est la seule chose que Votre Honneur devrait accepter. Il devrait y avoir un vote mercredi sur toutes les motions, suppressions et amendements, après que le débat sera terminé. Tout le monde y compte, aussi pourquoi changer les choses à présent? Je pense que Votre Honneur a à cœur de préserver les intérêts de la Chambre et du peuple canadien et que les députés de la Chambre veulent pouvoir faire entendre leur voix.

[Français]

M. Lachance: Monsieur le président, je crois qu'il est un principe à la Chambre qu'on devrait mettre en application dorénavant, savoir que la Chambre doit être logique avec elle-même. Or, le 29 juin, nous avons adopté une résolution pour éviter des débats de ce genre. Cette résolution préconisait qu'aucun vote ne devrait être tenu, à n'importe quelle étape. Je lis la motion:

Que tout vote par appel nominal requis pendant l'étude, à l'étape du rapport ou de la troisième lecture, ait...

... ce qui contredit les arguments de l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette)...